

Observation 14 du 15/02/2023

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Je suis habitant de la Vienne près de Loudun et je suis contre ce projet pour la raison suivante : le code de l'environnement fixe cinq objectifs parmi lesquels "la cohésion sociale" alors qu'une autorisation de ce projet mettrait en danger la cohésion sociale. Pour preuve : les élus de la CCCP ainsi que les élus du Conseil Départemental ont voté un moratoire éolien en décembre 2021. Bafouer l'avis des élus du peuple n'est pas favorable au développement durable.

Il convient donc de recommander un refus pour ce projet.

Bien sincèrement,
David Manson,